REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, SÉCURITÉ, DÉCENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIÈRES

Centre Congolais de Lutte Antimines

« CCLAM »

PLAN PLURIANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA LUTTE ANTIMINES 2023-2032

Révision

04/03/2026

Centre Congolais de Lutte Antimines (CCLAM)

40 Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe Tel:
+243 817213712, 840070085
www.cclam-rdc.org

Avant-propos

Ce document a été élaboré par le **Centre Congolais de Lutte Antimines (CCLAM)**, les Opérateurs de l'action contre les mines en République Démocratique du Congo, les ministères sectoriels ainsi que le service de lutte contre les mines des Nations Unies (UNMAS) dans le cadre d'un projet d'appui.

Les auteurs remercient les experts du Centre Congolais de Lutte antimines, les Agences des Nations Unies, les institutions publiques, les partenaires au développement, les représentants de la société civile, les opérateurs terrain de l'action contre les mines ainsi que tous les participants au processus de planification stratégique.

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte

Depuis son indépendance en 1960, la République Démocratique du Congo (RDC) est confrontée à plusieurs conflits armés qui ont provoqué une contamination par mines antipersonnel[1] (MAP), mines anti-véhicules/antichars (MAV/AC), armes à sous munitions (ASM), Restes Explosifs de Guerre (REG) (beaucoup plus dans les provinces en conflits armés) et des Engins Explosifs Improvisés (EEI) dans la partie nord-est du pays. La population civile se trouve dramatiquement affectée par ces conflits qui ont fait plus au moins de 10 millions de morts depuis 1998.

La contamination de la République Démocratique du Congo par mines, armes à sous-munitions et autres Restes Explosifs de Guerre dont les engins explosifs improvisés constitue un héritage direct de ces périodes prolongées de conflits armés. Même si l'on considère que cette dernière est relativement limitée, le pays connaît par contre une importante contamination par Restes Explosifs de Guerre dans les zones ayant subi ces conflits, plus encore dans les provinces de l'Est en conflits armés perpétrés.

En raison de l'histoire du pays et de sa taille, de la mauvaise qualité des infrastructures routières, de l'insuffisance des ressources matérielles et financières, la coordination des opérations de lutte antimines n'a pas toujours été simple ni optimale en République Démocratique du Congo. Cela peut expliquer pourquoi la localisation et l'ampleur de la contamination ainsi que les résultats précis de certaines opérations de dépollution sont complexes.

La contamination sus-évoquée constitue une menace pour les populations vivant dans les Provinces affectées et plus de 10.000 victimes directes des mines, ASM, EEI et autres REG, dont 3.199 ont été identifiées dans le pays et enregistrées dans la base des données. On considère, toutefois, que ce chiffre de 10.000 est sous-estimé en raison de l'absence d'un processus d'identification globale des victimes du pays qui n'est réalisée à ce jour qu'à 20% du territoire national.

Depuis 2002, le nombre annuel de victimes a fortement accru (22 en 2020 ,64 en 2021, 46 en 2022 , 32 en 2023 et 15 en 2024, en 2025 pas de statistique connue). Quatre provinces concentrent à elles seules 84, 62% de toutes les victimes enregistrées - dans l'ordre décroissant : Ituri, Sud-Kivu, Nord-Kivu et Tshopo. La présence des mines, ASM, EEI et autres REG représente également un obstacle à la reconstruction et au développement du pays, notamment à la réhabilitation des infrastructures publiques et à l'assistance humanitaire.

Le Centre Congolais de Lutte Antimines en collaboration avec tous les partenaires du secteur impliqués dans l'action contre les mines, continuent de finaliser l'Enquête nationale de 2014 sur la contamination par mines antipersonnel qui contribue à la réduction sensible des zones minées. Dans le même contexte, le Programme National enregistre la résurgence de quelques zones contaminées par les armes à sous munitions et surtout les changements du mode opératoire de la menace Engins Explosifs Improvisés dans la partie EST dû à l'activisme du mouvement terroriste ADF-MTN, l'AFC/M23 et tous les autres groupes armés non Etatiques.

Des multiples efforts des opérations de déminage et/ou de dépollution sont toujours fournis et le nombre des zones soupçonnées ou confirmées dangereuses varie sensiblement selon le rythme des opérations, qu'il s'agisse de la nature de la zone et des engins explosifs à déminer ou à dépolluer. Il faudrait noter que les zones contaminées par des mines antipersonnel ont été identifiées par l'enquête non technique de 2024 dans le territoire d'Aru en province de l'Ituri sous financement KOICA.

À ce jour, les opérations de déminage/dépollution ont permis la remise à disposition des terres d'une surface de 114.341 m^2 remise à la population et aux autorités locales. Toutefois, il sied de souligner que, la plus grande problématique en matière de pollution en RDC demeure la question des REG, qui selon l'historique et la multiplicité des conflits armés surtout dans la partie Est, constitue la plus grande contamination du pays n'ayant fait l'objet d'aucune enquête systématique.

I.2. Cadre Historique et institutionnel

La RDC a accédé à la 'Convention sur l'Interdiction des Mines antipersonnel' ou 'Convention d'Ottawa' le 2 mai 2002 et est devenue État Partie à la Convention le 1er novembre 2002. En vertu des dispositions de l'Article 5 de la Convention, la RDC était supposée conclure ses opérations de déminage le 1er novembre 2012. Comme ce délai n'a pas été respecté à l'échéance, quatre demandes successives d'extension ont été introduites lesquelles ont été accordées dont la dernière de 36 mois vient d'être introduite pour les 35 zones actuellement enregistrées dans la base des données après l'enquête du territoire d'Aru.

La RDC a signé la **Convention sur les Armes à Sous-Munitions** (CASM) le 18 mars 2009 et le processus de ratification demeure est en cours.

La RDC n'est pas un État Partie à la **Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques** (CCAC). Par contre, elle a ratifié **la Convention sur les Droits des personnes vivant avec handicap (CDPH) du 13 décembre 2006 et son protocole facultatif** depuis le mois de septembre 2015. **Un mécanisme national de suivi de la CRDPH** a été mis en place en 2016 pour consolider la mise en œuvre de ladite Convention.

Le Gouvernement de la RDC avait pris l'option en 2015 d'élaborer un **Plan National Stratégique de Développement** (PNSD) dont la dernière version à jour couvrait la période 2019-2025 qui visait à promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en RDC. La RDC a adopté les principes communs énoncés dans la **Déclaration de Paris** et dans le **Programme d'Action d'Accra** (PAA) pour renforcer l'efficacité de l'aide.

Un Plan Stratégique de Lutte Contre les mines 2023 – 2032 de la République Démocratique du Congo a été développé par le Gouvernement de la RDC travers le Centre Congolais de Lutte Anitimines les mines (CCLAM) en janvier 2022 avec la participation de toutes les organisations partenaires, les ministères sectoriels, organisations de la société civile, organisations de victimes de mines et de personnes vivant avec handicap ainsi que les agences du système des Nations Unies.

L'objectif du plan stratégique est de présenter une image claire, mesurable et réaliste des dispositions que la République Démocratique du Congo entend adopter pour faire face de manière systématique et organisée à la contamination par Mines, Engins Explosifs Improvisés ainsi que les Restes Explosifs de Guerre. L'intention est de décrire les réponses techniques et institutionnelles que le pays souhaite mettre en œuvre pour répondre à cette contamination et désire inscrire dans le cadre plus large des stratégies de reconstruction, de lutte contre la pauvreté ainsi que du développement socio-économique de la République Démocratique du Congo. Le plan stratégique retrace les progrès réalisés dans le secteur depuis le démarrage du programme de l'action contre les mines en 2002 et décrit sommairement les activités qui furent conduites par tous les partenaires nationaux et internationaux impliqués dans le programme.

La vision proposée par ce plan stratégique est celle « d'une République Démocratique du Congo libre des Mines antipersonnel et dont **la menace** et les conséquences représentées par les REG et les EEI sont sensiblement réduites, disposant d'une **capacité nationale** pour gérer le risque résiduel, garantissant l'intégration et la **jouissance des droits des victimes**, où les citoyens vivent dans un **environnement sécurisé** contribuant à un **développement durable** ».

L'objectif stratégique de ce plan vise à assurer que :

- Les **autorités de la RDC** sont en position de **respecter les obligations internationales** relatives aux mines, REG, EEI et sous-munitions, et de gérer, coordonner et conduire de manière **autonome et indépendante** le programme national de l'action contre les mines ;
- La menace représentée par les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions est définitivement éliminée au terme de la durée de cette stratégie (2032) ;

- La menace représentée par les REG et les EEI est sensiblement réduite au terme de la durée de cette stratégie (2032) ;
- Le programme national de l'action contre les mines soutient efficacement les stratégies de stabilisation, de réduction de la pauvreté et de développement socio-économique de la République Démocratique du Congo.

Les objectifs spécifiques de la stratégie sont articulés selon les cinq objectifs principaux correspondant aux principales composantes du programme de l'action contre les mines :

- Plaidoyer,
- Remise à disposition des terres,
- Assistance aux victimes,
- Education aux risques des engins explosifs
- Et le cadre institutionnel et de coordination.

La stratégie nationale de l'action contre les mines entend contribuer au respect des dispositions de la 'Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE) en protégeant ce dernier des conséquences néfastes de la présence des mines et REG et en assurant le traitement et la réhabilitation des enfants victimes de mines. Elle respecte également les principes de non-discrimination à l'égard des femmes tels qu'énoncés par la 'Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, hommes, filles, garçons, personnes vivant avec handicap et les rescapés d'explosion des mines et assure l'implication des femmes dans toutes les étapes essentielles de sa mise en œuvre (planification, réalisation, suivi et évaluation) Cfr Action 5 du plan d'action Siem Reap-Angkor 2025-2029.

La stratégie garantit et assure l'intégration de l'approche genre dans toutes ses composantes et activités tel qu'exigé par la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité. En contribuant à assurer la sécurité des réfugiés et des personnes déplacées en RDC, le programme de l'action contre les mines participe au respect des dispositions relatives à la protection des réfugiés et des personnes déplacées telles qu'énoncées dans les conventions internationales pertinentes.

La loi de mise en œuvre de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel a été promulguée par le Président de la République le 9 juillet 2011 et publiée au journal officiel le 15 juillet de la même année.
Cette loi qui a abrogé les arrêtés de 2008 portant création, organisation et fonctionnement de la Coordination du Point Focal National de la RDC pour la Lutte Antimines a mis en place les structures définitives du Programme de Lutte Contre les mines en RDC. Il s'agit de :

- La Commission Nationale de la Lutte Antimines (CNLAM) composé des ministères (Intérieur, Défense, Santé et Affaires Humanitaires), du Parlement (deux Députés Nationaux et deux Sénateurs) ainsi que de la

Société Civile (cinq représentants des Organisations de la Lutte Antimines) ;

- Le Centre Congolais de Lutte Antimines (CCLAM), organe technique de coordination de toutes les activités de l'action contre les mines en RDC.

La loi interdit la mise au point, la fabrication, la production, l'acquisition, le stockage, l'importation et l'emploie des mines antipersonnel et punit les contrevenants.

II. METHODOLOGIE

Le Plan de Travail Pluriannuel (PTP) de l'action contre les mines antipersonnel en République Démocratique du Congo a pour ambition d'opérationnaliser les orientations stratégiques adoptées dans le Plan National Stratégique de Lutte Contre les mines 2023-2032. Le Plan de Travail ambitionne de décrire et présenter dans un document clair, ordonné et unifié les activités qui doivent être conduites par chacune des composantes du programme de l'action contre les mines en RDC pour atteindre les objectifs recherchés. Le but ultime est de parvenir à atteindre les objectifs généraux et spécifiques du plan stratégique et d'organiser le travail de tous les partenaires et opérateurs impliqués dans le programme. Il s'agit notamment de la déclinaison du programme de travail lié à la mise en œuvre de l'article 5 de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel conformément à la nouvelle extension que la RDC attend des États parties.

L'élaboration du plan a rassemblé toutes les parties impliquées dans sa réalisation et a constitué une occasion de renforcer les mécanismes de coordination dans le secteur pour assurer une meilleure efficacité et une plus grande efficience du programme. Le PTP a été développé au cours d'un atelier spécifique qui s'est tenu du 5 au 8 décembre 2022 à Kinshasa dans la grande salle des conférences du Ministère des Affaires Étrangères puis révisé du 24 au 26 Février 2026 dans la salle Virunga au Ministère de l'intérieur. Le plan est le résultat d'un travail de concertation et de coordination de toutes les parties prenantes au programme.

Le PTP est conçu comme un plan flexible. Il s'agit d'un document dynamique qui progresse au fur et à mesure que les activités sont mises en œuvre et qui sera remis à jour chaque année pour tenir compte des progrès et des éventuels changements d'orientation. Le PTP couvrira initialement la période allant jusqu'au 31 décembre 2032 pour deux raisons suivantes :

- Le délai actuel de prolongation de l'Article 5 de la CIMAP s'étend du 1ier janvier 2026 au 31 décembre 2028 ainsi le présent plan de travail devra contenir en date de sa révision l'ensemble de périodicité restante dont le délai est de 36 mois de la demande sollicitée afin de mieux circonscrire la planification ;

- L'augmentation de nombre des zones pendant les opérations de déminage et l'enquête dans le territoire de Dungu dans la province de Haut-Uele et l'insuffisance de financement ralentissent l'évolution des activités et ne permettent pas de planifier parfaitement la chronologie d'enquête et de dépollution des zones concernées.

Conformément aux orientations stratégiques, le plan prévoit de renforcer l'appropriation nationale pour la mise en place du Service Gouvernementale de Déminage Humanitaire (SGDH) en vue de contenir la contamination résiduelle. La mise en place de ce service vise à renforcer la capacité du gouvernement à mener les activités de déminage et /ou dépollution des zones contaminées. Les équipes du SGDH seront composées essentiellement des experts congolais (civils et militaires) qualifiés EOD/EEI.

Le plan est divisé selon les composantes principales du programme. Pour chaque composante, une courte analyse de la situation est développée et présente les orientations générales de la réponse proposée. Un cadre logique a été élaboré pour répondre à chaque objectif spécifique de chaque composante tel qu'énoncé dans la stratégie nationale. Le cadre décrit les activités, les indicateurs, les partenaires responsables de la mise en œuvre, des budgets nécessaires à leur réalisation. Le plan se veut inclusif et global; il entend couvrir la totalité des activités à conduire dans le programme.

À ce titre, il vise également à alimenter le dialogue politique avec les partenaires au développement pour faciliter la planification des financements nécessaires au programme dans le court, moyen et le long terme. Idéalement, les activités qui seront menées par les partenaires et opérateurs de la lutte antimines en RDC doivent être incluses dans ce plan avant d'être autorisées par les autorités nationales et financées par les partenaires au développement. Ces derniers sont encouragés à se concerter avec les institutions congolaises en charge de la lutte antimines avant de décider de leur soutien aux projets qui leur sont soumis. Les opérateurs sont aussi encouragés à inscrire leurs actions dans le cadre de ce plan de travail et à y faire référence dans leurs projets.

III. PLAN DE TRAVAIL

Ce plan de travail sera structuré en 5 parties correspondants chacune à une composante essentielle de l'action contre les mines :

- Le Plaidoyer ;
- La remise à disposition des terres et la dépollution ;
- L'assistance aux victimes ;
- L'éducation aux risques des mines ;
- Le Cadre institutionnel et les structures de coordination.

Pour chacune des composantes, le plan développe un cadre logique axé sur les résultats et les activités conformément aux systèmes de planification en usage dans le développement.

III.1. Plaidoyer

a. Analyse

La RDC a accédé à la 'Convention d'Interdiction des Mines antipersonnel' (CIMAP) ou 'Convention d'Ottawa' le 2 mai 2002 et est devenue État Partie à la Convention le 1 novembre 2002. Tel que recommandé par l'Article 9 de la Convention, une loi relative à la mise en œuvre de la Convention dans le pays a été adoptée en juillet 2011 pour transcrire dans la législation nationale les dispositions de la Convention. Toutefois, les décrets d'application doivent encore être adoptés.

La RDC a signé la Convention sur les Armes à sous-munitions (CASM) le 18 mars 2009 dont le processus de ratification est en cours. Vu, le retard connu par rapport à la ratification, le Centre congolais de lutte antimines vient d'amorcer une nouvelle procédure en vue d'obtenir dans un délai raisonnable un résultat favorable quant à ce.

La RDC n'est pas un État Partie à la Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques (CCAC) et ses protocoles additionnels. La RDC a ratifié en date du 30 septembre 2015 la Convention des Nations Unies du 13 décembre 2006 relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH). La loi organique n°22/003 du 03 Mai 2022 portant protection et promotion des droits de la personne avec handicap en RDC a été promulguée.

Le programme national de lutte antimines sera renforcé par l'adoption des instruments juridiques internationaux et nationaux relatifs à la lutte antimines et de leurs mesures d'application. Dans le cadre ci-dessous, contrairement aux autres composantes du programme de lutte antimines, les activités de plaidoyer ne sont pas organisées selon les années qui correspondent à la durée du plan de travail. Cette particularité du plan s'explique par le fait que les actions de plaidoyer doivent être organisées de manière logique et consécutive. Le programme ambitionnera donc de les articuler les unes par rapport aux autres selon les besoins et les priorités et en fonction des progrès réalisés par l'État dans l'adoption des instruments considérés.

b. OBJECTIF GÉNÉRAL DE LA COMPOSANTE

Le cadre légal et stratégique de la lutte antimines est renforcé par l'adhésion aux principaux textes de droit international favorisant la réalisation des objectifs du programme et par l'intégration de la lutte antimines dans les stratégies nationales de développement.

Objectif spécifique 1

La République Démocratique du Congo adhère à la Convention sur les Armes à Sous-Munitions, à la Convention de 1980 sur Certaines Armes Classiques et ses Protocole II amendé et Protocole V.

Ci-dessous, les activités liées à l'objectif spécifique 1 :

Axe 1 – Organisation des ateliers et des tables rondes.			
Activités	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
- L'organisation d'une table ronde de sensibilisation des autorités gouvernementales; - Organisation d'un suivi régulier du processus d'adhésion et de ratification; - L'organisation d'un atelier de présentation des avant-projets des lois de ratification de la CASM et d'adhésion à la CCAC; - Recours à l'expertise externe	CCLAM/UNMAS/ICBL/CICR/ MIN.INTER/Primature/Présidence de la République/ MINAFFET	63.200	- Gouvernement de la République, - Bailleurs de fonds,

Axe 2 – Implication des médias et publication d'articles dans les journaux.			
Activités	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
Organisation d'un Séminaire de sensibilisation des professionnels des médias;	CCLAM / UNMAS / ICBL /CICR/Médias	85.520	- Gouvernement de la République, - Bailleurs des fonds,

Objectif spécifique 2

La République Démocratique du Congo adopte les législations nationales et les mesures d'application nécessaires à la mise en œuvre des Conventions Internationales et les lois concernant la lutte antimines et les personnes handicapées.

Ci-dessous, les activités liées à l'objectif spécifique 2 :

Axe 1 – Organisation des ateliers et des tables rondes.			
Activités	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
-Une table ronde de sensibilisation de la Prés. de la Rep, de l'Assemblée Nationale, du Sénat, la Primature, du Min. Intérieur, du Min. Défense, du Min. Santé, Min Aff. Hum dés gouvernementales organisée ; -Atelier d'élaboration des avant-projets des lois de transposition nationale des conventions internationales susvisées ; -Atelier d'organisation de projet des mesures d'application de la loi nationale contre les mines organisé ; Recours à l'expertise externe	CCLAM / UNMAS/CICR/ICBL/ Prés. de la Rep, Primature, Ass. Nat, Sénat, Min. Inter Sec, Min. Défense, Min. Santé, Min. Aff. Soc.Hum, MINAFFET	88.763	- Gouvernement de la République, - Bailleurs de fonds,

Axe 2 – Implication des médias et publication d'articles dans les journaux.			
Activités	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
-Séminaire de sensibilisation des professionnels des médias organisés ; -Des articles relatifs aux dispositions de la nouvelle législation nationale sur la LAM et ses mesures d'application publiés.	CCLAM / UNMAS/CICR/ICBL/Médias	72.450	- Gouvernement de la République, - Bailleurs de fonds,

Axe 3 – Appui à la Primature, aux Ministères Sectoriels et à l'Assemblée Nationale pour l'élaboration et l'adoption des législations nationales.			
Activités	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
-Atelier d'élaboration des projets avec les Ministères Sectoriels organisé ; - Atelier de Sensibilisation des députés et Sénateurs pour l'adoption des législations nationales; -Recours à l'expertise externe.	CCLAM/UNMAS/CICR/ICBL/ Prés. de la Rep, Primature, Ass. Nat, Sénat, Min. Inter, Min. Défense, Min. Santé, Min. Aff. Soc.Hum, MINAFFET	133.100	- Gouvernement de la République, - Bailleurs de fonds,

Objectif spécifique 3

La lutte antimines est intégrée aux politiques nationales de développement pour renforcer son impact sur les opérations de reconstruction du pays et pour soutenir le développement socio-économique des zones affectées par les mines et REG.

Ci-dessous, les activités liées à l'objectif spécifique 3 :

Axe – Plaidoyer auprès du PNUD et autre Bailleurs de fonds.			
Activités	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
-Organisation des Réunions de plaidoyer avec le Min. du Plan et le PNUD pour l'inclusion du programme de la lutte antimines dans le PNSD. - Mobilisation des fonds pour la mise en œuvre du programme national • Suivi du processus d'inclusion du programme de la lutte antimines dans le PNSD.	CCLAM/UNMAS/CICR/PNUD/Min. du Plan	6.760	- Gouvernement de la République, - Bailleurs de fonds.

III.2 Remise à disposition des terres : Déminage/ Dépollution

a. Objectif général de la composante :

Le Centre Congolais de lutte Antimines coordonne, régule, planifie et évalue toutes les opérations de déminage/dépollution et de remise à disposition des terres pour s'assurer que :

1. toutes les zones contaminées par les mines antipersonnel sont déminées à la fin 2028 ;
2. toutes les zones contaminées par les Armes à Sous-Munitions, les Engins explosifs improvisés et autres restes explosifs de guerre sont effectivement dépolluées et remises à disposition à la fin 2032 ;
3. le programme dispose d'une capacité décentralisée NEDEX (Neutralisation, Enlèvement et Destruction des Engins Explosifs) qui permette de répondre à toute contamination résiduelle des Mines antipersonnel et à la menace des Restes Explosifs de Guerre et tout autre Engins explosif dans le long terme ;
4. les opérations d'enquête et de dépollution sont effectuées de manière sûre, efficace et efficiente selon les normes nationales et internationales de l'action contre les mines.

b. Analyse

1. Mines Antipersonnel (AP)

Depuis la fin de l'enquête nationale en 2014, en vertu de l'article 5 de la convention d'Ottawa, toujours avec les concours de tous acteurs du secteur, pendant la **Période de 30 Juin 2022 au 31 décembre 2025** de cette prolongation de 42 mois en cours, la RD Congo avait réalisé les progrès ci-dessous :

a. En Enquête non Technique :

<u>Année 2024</u>

Dans le cadre d'accompagnement, la RD. Congo financée par KOICA au travers UNMAS avait organisé un projet PCA-CCLAM, en vue de permettre au CCLAM de repartir sur une nouvelle base en reproduisant une nouvelle cartographie disposant des données fiables des zone minées et polluées par les REG , pour mieux définir une méthodologie cohérente par rapport aux défis relevés sur terrain lors du déminage.

L'objectif global du projet était de renforcer la capacité opérationnelle et cartographier les zones contaminées par les mines dans les provinces du NORD-KIVU, SUD-KIVU et L'ITURI, de façons à répondre de manière adéquate aux menaces de mines dans le but d'améliorer les opérations de nettoyage sur terrain.

Cette Enquête non Technique concernait (15) zones ouvertes dans la base des données nationale, réparties comme suit :

Avant Enquête : 15 zones

TABLEAU DE 15 ZONES AVANT ENQUETE DANS L'ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

Numéro série	Nom de la province	Superficie m² après enquête
01	ITURI	6 100 m²
02	SUD-KIVU	850,8 m²
03	NORD-KIVU	12.760 m²
SUPERFICIE TOTALE		**19 710,8 m²**

Tableau de 4 zones avant enquête en l'Ituri

N°	Nom de la zone	Surface m²	Province	Territoire	Coordonnées géographiques	
					Longitude	Latitude
1	ARU	435	ITURI	ARU	30,844217	2,863317
2	ARU 2	315	ITURI	ARU	30 51 5 11	2 51 59 76
3	NLCS/DA-003-USI	5000	ITURI	DJUGU	30 30 69 9	1 46 59 7
4	AGOROBO	350	ITURI	ARU	30,222444	1,646139
Surface totale de quatre zones						**6.100 m²**

Tableau des 3 zones après enquête en l'Ituri

N°	Nom de la zone	Surface m²	province	territoire	Coordonnées géographiques	
					Longitude	Latitude
01	PCA-CCLAM AWUPE2	4.708 m²	ITURI	ARU	E 030°49'21,9''	N 03°35'13,4''
02	NLCS/DA-003-USI	5000	ITURI	DJUGU	30 30 69 9	1 46 59 7
03	AGOROBO	350	ITURI	ARU	30,222444	1,646139
Surface total des 03 zones		**10.058 m²**				

Tableau de deux zones avant enquête au Sud- Kivu

N°	Nom de la zone	Surface m²	province	territoire	Coordonnées géographiques	
					Longitude	Latitude

1.	Mwanzalulu vers les champs de Mr MAONDE	132 m²	Sud-Kivu	FIZI	29 11 28 .9	-4 25 26.4
2.	Village SHABUNDA	718,8 m²	Sud-Kivu	SHABUNDA	27 20 24 .1	2 41 13 .8
Superficie totale de deux zones		**850 ,8 m²**				

Tableau de deux zones après enquête au Sud- Kivu

N°	Nom de la zone	Surface m²	province	territoire	Coordonnées géographiques	
					Longitude	Latitude
1.	Mwanzalulu vers les champs Mr MAONDE	132 m²	Sud-Kivu	FIZI	29 11 28 .9	-4 25 26.4
2.	Village SHABUNDA	718,8 m²	Sud-Kivu	SHABUNDA	27 20 24 .1	2 41 13 .8
Superficie totale de deux zones		**850 ,8 m²**				

Tableau de 09 zones avant enquête au Nord-Kivu.

N°	province	territoire	Nom de la zone	ID	Coordonnées géographiques		Surface m²
					Latitude	Longitude	
01	Nord-Kivu	Beni	NLCS/DA BULESE_DA 003	HZ-2691	29:58:8.5	0:34:30.6	2.855
02	Nord-Kivu	Beni	NLCS/DA BULESE_DA004	HZ-2694	29:58:5.3	0:35:55.3	456
03	Nord-Kivu	Beni	NLCS/DA BULESE _DA 007	HZ-2695	29:58:3.1	0 33 56.1	1.860
04	Nord-Kivu	Beni	NLCS/DA BULESE_DA 008	HZ-2696	29:58:6.1	0:34:48.9	1.250
05	Nord-	Beni	NLCS/DA	HZ-	29:58:8.5	0:34:8.1	4.425

	Kivu		BULESE_DA 009	2698			
06	Nord-Kivu	Beni	NLCS/DA BULESE_DA 010	HZ-2701	29:58:1.1	0:33:56.6	1.140
07	Nord-Kivu	Beni	NLCS/DA KITEMBO_DA 002	HZ-2702	29:57:32.5	0:34:59.7	220
08	Nord-Kivu	Beni	groupement BANYANGALA	HZ-2831	29:56:33.4	0:35:57.3	50
09	Nord-Kivu	Beni	IRANGYO	HZ-2861	29,94258	0,573	504
Surface totale de 09 Zones							**12.760 m²**

Tableau de 11 zones après enquête au Nord-Kivu

N°	Province	Territoire	Nom de la zone	Coordonnées géographiques		Superficie
01	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-014 IRANGYO	N 00 33 50.6	E 029 56 39.00	86 m²
02	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-0O1 IRANGYO	N 00 34 36.9	E 029 56 34.2	235 m²
03	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-002 KITEMBO	N 00 34 59.8	E 029 57 32.0	47 m²
04	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-007 BULESE	N 00 34 08.1	E 029 58.08	204 m²
05	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-003 BULESE	N 00 33 56.1	E 029 58 0.3	87 m²
06	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-004 BULESE	N 00 34 17.9	E 029 58 04.3	67 m²
07	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-005 BULESE	N 00 34 38.2	E 029 58 3.5	883 m²
08	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-006 BULESE	N 00 34 38.2	E 029 38 3.5	30 m²
09	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-010 BULESE	N 00 33 37.5	E 029 57 52.8	770 m²
10	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-011 BULESE	N 00 33 42.1	E 029 57 52.5	94 m²
11	Nord-Kivu	Beni	PCA-CCLAM-012 IRANGYO	N 00 34 10 9	E 029 56 48.9	64 m²
11 zones					**Surface totale de**	**2. 567 m².**

La mission PCA de l'Enquête non Technique a donné comme les résultats :

TABLEAU DE 16 ZONES APRES ENQUETE DANS L'ITURI, NORD-KIVU, SUD-KIVU

NUMERO SERIE	NOM DE LA PROVINCE	SUPERFICIE M² APRES ENQUETE
01	ITURI	10 058 m²
02	SUD-KIVU	850,8 m²
03	NORD-KIVU	2.567m²
SUPERFICIE TOTALE		**13.475,8 m²**

Tableau des zones restituées de 2022 - 2025

N°	Année	Province	Surface m^2
01	2022	TANGANYIKA	29.116 m^2
02	2023	KASAI	15.906 m^2
03	2024	KASAI CENTRAL	14.070 m^2
04	2024	TANGANYIKA	14430 m^2
05	2024	ITURI	76.333 m^2
06	2025	ITURI	1.849 m²
Surface totale			**151.704 m^2**

- Quatre zones en Ituri (6. 100 m²) : ARU, ARU1, AGOROBO et NLCS/DA-003-USI,
- Deux zones dans le Sud-Kivu (850,8 m²) : Mwanzalulu à Fizi et village Shabunda ;
- Neuf zones dans le Nord-Kivu (19.360 m²) : Bulesa DA 003, Bulesa DA 004, Bulesa DA 007, Bulesa 009, Bulesa DA 010, Kitembo DA 002, groupement Banyangala et Irangyo).

Apres Enquête 16 zones minées :

- En Ituri trois (03) zones, avec 10. 058 m² de superficie (PCA-CCLAM AWUPE2, NLCS/DA-003-USI et AGOROBO
- Au Sud-Kivu deux (02) zones couvrant 850,8 m² (Mwanzalulu vers les champs de Mr MAONDE a Fizi et village Shabunda) ; et
- Au Nord-Kivu Onze (11) zones représentant une surface de 2 567m². (PCA-CCLAM-014 Irangyo, PCA-CCLAM-0O1Irangyo, PCA-CCLAM-002 Kitembo, PCA-CCLAM-007 Bulese, PCA-CCLAM-003 Bulese, PCA-CCLAM-004 Bulese, PCA-CCLAM-005 Bulese, PCA-CCLAM-006 Bulese, PCA-CCLAM-010 Bulese, PCA-CCLAM-011 Bulese, PCA-CCLAM-012 Irangyo), (voir le tableau en annexe)

La mission PCA de l'Enquête non Technique a donné comme les résultats suivants :

- En Ituri avant l'enquête : 04 zones (6 100 m²), zone annulée : 02 de (750 m²), nouvelle zone après enquête : 01 de (4 708 m²), totale zone après enquête : 03 de (10 058 m²) ;

- Au Sud-Kivu : avant enquête 02 zones (850,8 m²), zone annulée : 00 de (0 m²), nouvelle zone après enquête : 00 de (0 m²), totale zone : 02 de (850,8 m²) ;
- Au Nord-Kivu : avant enquête : 09 zones (12760 m²), zone annulée : 02 de (1300 m²), nouvelle zone après enquête : 04 de (1163 m²), total des zones après enquête : 11 zones de (2 567 m²) surface.
- **Total** : zone avant enquête : 15 de (**19 710,8 m²**), zone annulée 04 de (3 307 m²), nouvelle zones après enquête (5 871 m²), totale zone après enquête (**13 475,8 m²**).

Apres l'Enquête non Technique menée dans les trois provinces, les nombre de : 15 zones minées couvrant une surface de : (**19 710,8 m²)** est passé à 16 zones avec une surface de : (**13 475,8) m²**, Soit une annulation de : (6 235 m²).

Il convient de signaler, qu'après l'enquête PCA menée par les agents du cclam dans les trois provinces sus évoquées; la base des données gardée 26 zones dangereuses représentant **312.507,13 m².**

En province de l'Ituri : sous financement KOICA, l'enquête nationale qui était en cours dans le territoire d'ARU a été finalisée par l'ONG nationale SYLAM, quinze (15) zones minées ont été identifiées, marquées et enregistrées dans la base des données nationale:

Awupe 2 (5000), Kendio/Kengezi (17776 m²), Bobiri/Gaki (360 m²), Midigo 2 (5969 m²), Midigo 3 (5912), Lisoka (11130 m²), Lirunga Zone 1, Zone 2, Zone 3 (6276 m²), Lirunga Zone 4 (3183 m²), Lirunga Zone 5 (14366 m²) , Lirunga Zone 6 (21830 m²) , Dulawate 1 (4799 m²) , Dulawate 2 (3657 m²) , Midigo 1 (22070 m²) ;

Neuf (09) zones parmi les quinze (15), ont été nettoyées par la synergie des opérateurs de déminage TDI/SYLAM. Il s'agit de : (Lirunga Zone 1, Zone 2, Zone 3 (6276 m²), Lirunga Zone 4 (3183 m²), Lirunga Zone 5 (14366 m²) , Lirunga Zone 6 (21830 m²) , Dulawate 1 (4799 m²) , Dulawate 2 (3657 m²) , Midigo 1 (22070 m²) représentants une surface totale de **: 76181m²** remise aux bénéficiaires et Six (06) zones sont restées dans le Territoire d'Aru non nettoyées suite à la fermeture du projet KAICA. Ces zones sont : Awupe 2 (5000), Kendio/Kengezi (17776 m²), Bobiri/Gaki (360 m²), Midigo 2 (5969 m²), Midigo 3 (5912), Lisoka (11130 m²) occupant une surface totale de : 46147 m².

b. En déminage manuel :

Année 2022

En province de Tanganyika : au moyen du financement Américain, l'ONG International Dan church Aid (DCA), a remis à la population Six (06) zones déminées parmi les 37 zones, dont cinq (05) zones qui sont : Kasinge (1450 m²), Kasinge1 (20000 m²), Kasinge2 (5000 m²), Kasinge3 (2400 m²), et Kahompwe (31650 m²) dans le territoire de Kabalo et une (01) zone Kaite (800 m²) , dans le territoire de Kalemie, couvrant au total 31650 m^2 de surfaces.

Quatre (04) mines AP type TS-50 trouvées et détruites. Les efforts fournis en 2022 ont ramené les 37 zones à 31 zones dont la surface est **368.319,13 m² (voir le tableau en annexe).**

Année 2023

En province de Kasaï : moyennant le même financement Américain, l'ONG International Dan church Aid (DCA), a remis à la population deux 02 zones déminées parmi les 31 zones dans la base des données, qui sont : EP. Kanana (700 m²) et Ipoka1 (16.952 m²), faisant au total 17.652 m².

Les efforts fournis en 2023 ont ramené les 31 zones à 29 dont la surface est de **350.667,13 m²**

En province du Kasaï-Central : avec le même financement Américain, l'ONG International Dan church Aid (DCA), a remis à la population du territoire de Dimbelenge deux (02) zones déminées qui sont Dibamba (7920 m²) et Mpoyi (6150 m²) représentant 14.070 m² de surface

En province de Tanganyika : toujours avec le même financement Américain, l'ONG International Dan church Aid (DCA), a remis à la population du territoire de Moba une (01) zone Kasenga (9750 m²) et en territoire de Kalemie une (01) nouvelle zone Lukunde (14340 m²) ; total remis fait : 24.090 m².

Les efforts fournis par le programme, ont parvenu à descendre de 29 zones à 26 zones, représentant une surface de totale de **312.507,13 m².**

Année 2024

En province de l'Ituri avec le financement KOICA : la synergie TDI/SYLAM a remis à la population du territoire d'ARU Neuf (09) zones déminées qui sont : Lirunga zones 1, 2, 3, (**6.276 m²),** Lirunga zone 4 (**3.183 m²**) Lirunga zone 5 (**14.366 m²**), Lirunga zone 6 (**27.879**), Dulawate1 (4.799 m²), Dulawate2 (3.657m²), et Midigo1 (**22.070 m²**) dont le total de surface nettoyées et remise à la population est de **82.230** m² .

Il sied de noter que 25 mines AP type PRB M409 d'origine BELGE trouvées et détruites.

c. Niveau de Pollution 30 juin 2022 au 31 décembre 2025

Dans le but de renforcer la capacité opérationnelle (en se référant au plan d'action de Siem Reap-Angkor 2025-2029, action 21), pour répondre de manière adéquate aux menaces de mines pour atteindre les objectifs de la convention, il était évident d'évaluer le niveau de la contamination et de ressortir une nouvelle cartographie des zones minées, en fusionnant les différents résultats des enquêtes sus évoquées effectuées par CCLAM et les opérateurs de LAM au cours de cette prolongation 2022-2025. Les résultats trouvés ont ramené le nombre des zones minées à 31, zones minées et 2 zones a REG, représentant une surface totale de : **335.273,6 m²**. A cela vient s'ajouter le Territoire de Dungu qui n'a pas encore jusque-là enquêté.

Nouvelles zones

Au cours de la période du 30 juin 2022 au 30 décembre 2024, 08 nouvelle zones (Awupe 2 (5000), Kendio/Kengezi (17776 m²), Midigo 2 (5969 m²), Midigo 3 (5912), Lisoka (11130 m²), Mulenzo (1466m²) Tsavitumbi (700 m²) Katare (533 m²) ont été identifiée, délimitée et enregistrées dans la base des données.

C'est ainsi que, en ajoutant les 08 nouvelles zones aux 25 anciennes, la base des données compte 33 zones soit **335.273,6 m²** de surface comme défis actuel, reparties dans les **09** provinces, dont la province du Nord-Kivu et l'Ituri sont les plus contaminées.

1.6. Tableau de 31 zones minées, défis actuel

N°	NOM DE LA ZONE	LONGITUDE	LATITUDE	SUPERFICIE (m²)	PROVINCE	TERRITOIRE	VILLAGE	ENGIN
1	NLCS/DA-003_USI	30:51:5.11	2:51:59.76	435	Ituri	Aru	Aru	MINE
2	AGOROBO	30:51:5.11	2:51:59.76	315	Ituri	Aru	Aru	MINE
3	AWUPE 2	30:30:69.9	1:46:86.7	5000	Ituri	Aru	Awupe 2	MINE
4	Kendio/Kengezi	30:48:47.58	3:35:21.01	17776	Ituri	Aru	Kendio/Kengezi	MINE
5	MIDIGO 2	30:50:2.4	3:23:37.8	5969	Ituri	Aru	MIDIGO 2	MINE
6	MIDIGO 3	30:50:2.4	3:23:37.8	5912	Ituri	Aru	MIDIGO 3	MINE
7	Lisoka	30:55:39.2	3:27:30.3	11130	Ituri	Aru	Lisoka	MINE
8	IPOKA 2	21:39:16.4	03:40:48.6	1088	Kasai	Dekese	Ipoka	MINE
9	KABINDA MUKOLE	022:10:03.9	05:07:07.1	218 128	Kasai Central	Demba	Kabinda Mukole	MINE

10	KABULUANDA	022:12:46.8	05:00:46.9	21915	Kasai Central	Demba	Kabuluanda Musasa	MINE
11	Au puits de gisement côté droit de la route	26:44:22.4	-0:50:13.2	2793	Maniema	Lubutu	Mukwanyama	MINE
12	Dans les lieux d'exploitation des diaments, sentiers et sources d'eau	25:44:22.4	-0:50:13.2	1959	Maniema	Lubutu	Mukwanyama	MINE
13	BULESE 03	29:58:01.3	0:33:56.4	87	Nord Kivu	Beni	Beni	MINE
14	BULESE 04	29:58:02.41	0:34:26.57	67	Nord Kivu	Beni	Beni	MINE
15	BULESE 07	29:58:05.3	0:35:55.3	204	Nord Kivu	Beni	beni	MINE
16	BULESE 05	29:58:3.5	0:34:38.2	883	Nord Kivu	Beni	Beni	MINE
17	BULESE 06	29:38:3.5	0:34:38.2	30	Nord Kivu	Beni	Beni	MINE
18	Irangyo 1	29:56:42.4	0:33:57.4	86	Nord Kivu	Beni	Irangyo	MINE
19	BULESE 01	29:57:54.1	0:33:45.2	94	Nord Kivu	Beni	Bulese	MINE
20	BULESE 02	29:57:54.1	0:33:45.2	770	Nord Kivu	Beni	Bulese	MINE
21	IRANGYO 3	29:58:48.6	0:34:11.9	64	Nord Kivu	Beni	Irangyo	MINE
22	IRANGYO 2	29:56:35.0	0:34:37.0	235	Nord Kivu	Beni	Irangyo	MINE
23	Mulenzo	29:58:05.5	00:35:55.0	1466	Nord Kivu	Beni	Beni	MINE
24	Tsavitumbi	29:58:01.0	00:34:26.7	700	Nord Kivu	Beni	Beni	MINE
25	KITEMBO	29:57:32.0	0:34:59.8	47	Nord Kivu	Beni	Beni	MINE
26	POLONGO	21:40:1.7	4:10:3.2	3150	Nord Ubangi	Yakoma	Kotakoli	MINE
27	IDO	21:42:4.5	4:10:7.4	4017	Nord Ubangi	Yakoma	Kotakoli	MINE
28	SENTIER MWANZALULU VERS LES CHAMPS A MAONDE	29:11:28.9	-4:25:26.4	132	Sud Kivu	Fizi	Fizi	MINE
29	VILLAGE SHABUNDA	27:20:24.1	2:41:13.8	718,8	Sud Kivu	Shabunda	Shabunda	MINE
30	KATARE	28:38:58.6	01:59:16.6	533	Sud Kivu	Kalehe	KATARE	MINE
31	Ene	23:25:4.32	-1:1:44.51	1320	Tshuapa	Ikela	Ene	MINE
32	Aéroport Kotakoli	21:39:54.2	4:9:27.4	11.028	Nord Ubangi	Mobayi Mbongo	Kotakoli	REG
33	Champs De Tire	21:39:35.8	4:11:39.9	17.221,9	Nord Ubangi	Mobayi Mbongo	Kotakoli	REG
TOTALE :							**335.273,6 m²**	

La contamination de ces zones entraîne un drame socio-économique considérable de la part de la population locale concernée en paralysant systématiquement les activités principales liées à la vie quotidienne de

ladite population à travers l'agriculture, la pêche, l'élevage, la chasse, l'exploitation artisanale des minerais, le commerce, l'accès aux sources d'eau potable, l'accès à l'éducation (aux écoles), l'accès à l'aide humanitaire, etc.
Au niveau des zones contaminées par mines en RDC, les statistiques des victimes révèlent que plus les femmes et les enfants sont exposés aux risques du fait du taux élevé de leurs mouvements dans le cadre de l'exercice des activités quotidiennes de la vie de la population locale.

La méthodologie indiquée pour éliminer cette menace de mines AP en RDC sur les 31 zones considérées comme défis actuel, est le concept de remise à disposition de terres (enquête non technique, enquête technique et déminage/dépollution).

Cette méthodologie est conforme aux NNLAM et aux NILAM/07:11.

En termes de priorité, les opérations seront menées d'abord dans des zones où la population est exposée aux dangers et celles qui ont un coefficient d'utilisation du terrain très important, pour faciliter les activités liées au développement durable des communautés.

Pour la gestion durable de la contamination résiduelle, la RDC se prépare à mettre en place des équipes NEDEX pour mener les activités de Six piliers de la lutte antimines à travers le Service Gouvernemental de Déminage Humanitaire, en sigle SGDH.

Tableau estimatif de nombre de mois et coût de déminage pour l'article 5

N°	Province	Nombre des Zones	Surface en m²	Nombre estimé de mois
01	ITURI	08	46.897	21 mois et 7 jours
02	KASAI	01	1088	00 mois et 11 jours
03	KASAI CENTRAL	02	240.043	109 mois et 03 jours
04	MANIEMA	02	4752	02 mois et 04 jours
05	NORD-UBANGI	04	35416,9	16 mois et 02 jours
06	NORD-KIVU	13	4.733	02 mois et 04 jours
07	SUD-KIVU	03	1.383,8	00 mois et 14 jours
08	TANGANYIKA	01	4568	2 mois et 02 jours
09	TSHAPA	01	1320	00 mois et 14 jours
Total		**35**	**340.201,7**	**152 mois et 20 jours**

Tableau des Couts estimés par province pour article 5

N°	Province	Nombre des Zones	Surface en m²	Cout estimé (moyen/m² :14,5$)
01	ITURI	08	46.897	680.006,5
02	KASAI	01	1088	15.776
03	KASAI CENTRAL	02	240.043	3.480.623,5
04	MANIEMA	02	4.752	68.904
05	NORD-UBANGI	04	35.416,9	513.545,05
06	NORD-KIVU	13	4.733	68.628,5
07	SUD-KIVU	03	1.383,8	20.065,1
08	TANGANYIKA	01	4568	66.236
09	TSHAPA	01	1.320	19.140
Total			**340.201,7**	**4932924,65**

Tableau financement attendu pour article 5

Activité	Surface m²	Cout /USA
Déminage manuel	340.201,7	4.932.924,65
Enquête et Déminage	Territoire DUNGU	568.270
Education aux risques	Pendent déminage de 35 Zones	900.000
Coordination		600.000
Total	6.401.194,65 – 600.000 (**pris en charge par le Gouv. RDC)**	
Total financement attendu		**5.801.194,6 5USA**

Au niveau institutionnel, la RDC dispose d'une structure compétente pour la mise en œuvre du plan du travail. Il s'agit du Centre Congolais de Lutte Antimines qui a pour mission principale de coordonner et gérer toutes les activités de lutte antimines sur l'ensemble du territoire national avec ses partenaires nationaux et internationaux de LAM. Le CCLAM dispose d'un personnel qualifié ainsi que les normes nationales qui sont en accord avec les normes internationales.

Dans le cadre de la politique de renforcement des capacités des agents nationaux, le programme national prévoit des modules de formation en vue d'accroître le nombre des experts en EOD1,2,3 et 3+, PSSM 1,2 et 3, NEDEX/EEI, gestion de la base des données niveaux A1 et A2 (en format IMSMA), Utilisation du logiciel de collecte de données sur terrain (Survey 1,2,3), formation en management en planification des projets, etc.

La mise en œuvre du présent plan de travail étant concentrée sur l'article 5 de la convention d'Ottawa, il y a nécessité pour le programme de disposer des équipements et matériels de déminage, des moyens de transport, des kits médicaux, etc.

Les facteurs de risque potentiels susceptibles d'affecter le présent plan de travail sont liés essentiellement à l'insécurité dans certaines provinces, la détérioration des infrastructures routières qui empêche d'accéder à certaines zones, l'insuffisance de financement, les variations climatiques, etc.

Quelques défis essentiels sont à surmonter à savoir la mobilisation des ressources, le renforcement des capacités, les infrastructures routières et l'insécurité grandissante a l'Est du pays.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan de travail, il est prévu des travaux avec le Ministère du Plan en vue d'intégrer la LAM dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

2. Armes à sous-munitions

L'enquête nationale de contamination par mines, menée en 2014 par le programme national a été couplée à celle relative aux Armes à sous-munition, malheureusement, cette enquête n'était pas approfondie. La faible capacité technique en matière d'armes à sous-munitions, a révélé malencontreusement une faible contamination de celle-ci sur l'ensemble du territoire national. Les accidents et autres découvertes lors des opérations de déminage, ont occasionné la découverte de plusieurs autres zones notamment dans les espaces ayant fait l'objet de l'enquête sus-évoquée.

3. REG

Comme tous les pays affectés par les conflits armés prolongés et diversifiés, la RDC devra faire face principalement à une contamination accrue par REG durant une longue période. Les réponses techniques et institutionnelles à apporter pour faire face à cette contamination doivent être incluses dans le plan d'action de la stratégie nationale, et devant faire appel à des mécanismes nationaux à court , moyen et long terme qui permettront au pays de réduire les risque encouru par les populations affectées.

4. EEI

Au cours de la période qui part de 2014 à ce jour, l'activisme du mouvement ADF s'est intensifié dans la partie Nord-Est du pays engageant plusieurs opérations militaires de grande envergure. Ces conflits ont accru non seulement la pollution par REG, mais aussi par Mines Antipersonnel et Engins Explosifs Improvisés dès lors que le Mouvement s'est déclaré terroriste après avoir fait allégeance au mouvement terroriste 'État Islamique'. Ce mouvement terroriste qui s'appelle désormais ADF-MTN multiplie des exactions à l'endroit de la population et utilise toute sorte d'engins explosifs artisanale et/ou improvisés sous forme de mines, pièges et autres. Cette nouvelle donne rend complexe la planification nationale des opérations d'éradication des Mines Antipersonnel et des REG, mais aussi la gestion de la contamination résiduelle de ces derniers.

Afin de gérer efficacement les aspects techniques et opérationnels du programme, le CCLAM a développé 25 standards nationaux (Normes nationales congolaises) pour les activités d'action contre les mines[2]. Ces 25 chapitres couvrent tous les aspects techniques les plus importants du programme (accréditation, gestion de la qualité, monitoring, inspection, enquête non technique, déminage manuel, DCB, opérations mécaniques, planification des opérations, gestion de l'information, etc..). Chaque année, une révision est faite en vue de les adapter à l'évolution des NILAM et, à l'occasion, tous les opérateurs ont l'opportunité de faire leurs commentaires et suggestions au sujet de ces documents. Il est certain que les efforts actuellement observés en RDC dans le processus de gestion de la qualité constituent un développement positif et un exemple pour le continent africain. Ces efforts ont augmenté sans équivoque la qualité des résultats généraux qui ont été atteints par le programme dans le pays.

Objectifs spécifique 1
Les enquêtes destinées à déterminer l'ampleur et la localisation de la contamination par restes explosifs de guerre et armes à sous-munitions sont terminées à la fin de 2025 et l'information qu'elles ont générée est utilisée pour élaborer un plan d'action pour les opérations de remise à disposition des terres.

Axe 1 – Définition des territoires prioritaires pour la conduite des enquêtes.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	L'enquête de contamination des mines antipersonnel dans les Territoires DUNGU est finalisée	CCLAM, UNMAS et opérateurs de LAM.	**5.68.270**	-Bailleurs de fonds. - Gouvernement de la RDC

Axe 2 – Conduite des activités d'enquêtes (non technique et technique) dans les territoires sous conflits armés				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Enquête nationale (ENT et ET) dans des zones de contamination par REG et ASM organisée.	CCLAM, UNMAS et opérateurs de la LAM.	**5.664.484.8**	-Bailleurs de fonds. - Gouvernement de la RDC.

[2] National Technical Standards and Guidelines (NTSG).

Axe 3 – Enregistrement des données dans le système IMSMA				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
	- les données d'enquête sont collectées et transmises à la base de données nationale.	CCLAM, UNMAS, opérateurs de la LAM	450.000	- Bailleurs de fonds. - Gouvernement de la RDC.

Objectif spécifique 2
Le Centre Congolais de lutte antimines assure la remise à disposition de terres de 33 zones minées, couvrant 335.273,6 m² actuellement identifiés comme contaminés par les mines antipersonnel et facilite le renforcement des opérations de déminage pour atteindre cet objectif.

Axe 1 – Mise en place de mécanisme de formation pour le recyclage des démineurs.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026 2027	Les capacités des démineurs du programme national sont renforcées.	CCLAM, UNMAS, Operateurs LAM	**500.000**	- Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC.

Axe 2 – Fourniture d'équipements de déminage adaptés.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2027	Les équipements de déminage adaptés sont fournis aux opérateurs de LAM	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de LAM	**865.000**	- Bailleurs de fonds ; - Gouvernement de la RDC.

Axe 3 – Renforcement du partenariat avec l'UNMAS et les Opérateurs internationaux pour faciliter la formation continue et le déploiement des démineurs.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2027	La formation donnée et les démineurs déployés.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de LAM	0	- Bailleurs de fonds ; - Gouvernement de la RDC.

Axe 4 – Opération de remise à disposition des terres par la mise en œuvre des enquêtes et des opérations de déminage pour atteindre au moins 111.757.8m² par an.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026 2027 2028	335.273,6 m² sont remis à disposition	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de LAM	5.799.552,38	- Bailleurs de Fonds ; - Gouvernement de la RDC.

Axe 5 – Les opérations de remise à disposition des terres sont conduites selon les NILAM et les NNLAM.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026 2027 2028	La Gestion de la qualité des activités est réalisée.	CCLAM et Opérateurs	600.000	-Bailleurs de fonds ; - Gouvernement de la RDC.

Objectif spécifique 3

Une capacité NEDEX décentralisée est développée pour neutraliser les REG, les EEI ainsi que les ASM et faire face à la contamination résiduelle de ces engins ; afin d'être efficace et pérenne. Cette capacité d'intervention doit être autonome et décentralisée pour répondre rapidement aux demandes des populations et autorités locales.

Axe 1 – mise en place effective du Service Gouvernemental de Déminage Humanitaire.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Le SGDH est effectivement mis en place.	CCLAM,UNMAS,CPADD, CIDHG, opérateurs LAM	**50.000**	- Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC.

Axe 2 – Formation des officiers de PNC et FARDC à l'identification des REG				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2027	Les officiers PNC et FARDC sont formés en NEDEX et en moniteur contre EEI.	CCLAM,UNMAS,CPADD, CIDHG, opérateurs LAM	3.000.000	- Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC.

Axe 3 – Formation des techniciens NEDEX au sein de la PNC et des FARDC.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2027	Les techniciens PNC et FARDC sont formés en NEDEX et en moniteur contre EEI.	CCLAM,UNMAS,CPADD, CIDHG, opérateurs LAM	6.000.000	- Gouvernement, - Bailleurs de Fonds,

Axe 4 – Définition des besoins de la couverture NEDEX à mettre en place en fonction de l'évaluation de risque par territoire.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2028	Les besoins en NEDEX-EEI par territoire sont connus.	CCLAM, SGDH, UNMAS, Opérateurs LAM	100.000	Bailleurs de Fonds

Axe 5 – Déploiement de la capacité NEDEX/EEI dans les territoires les plus touchés par REG.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**

2028-2029	Les équipes NEDEX-EEI sont déployés dans chaque territoire.	CCLAM, SGDH, UNMAS, Opérateurs LAM	2.000.000	- Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC.

Axe 6 – Fourniture des équipements.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2028	Les équipes NEDEX de chaque territoire sont dotées en équipement.	CCLAM, SGDH, UNMAS, Opérateurs LAM	15.000.000	-Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC.

Axe 7 – Activités NEDEX mises en œuvre selon les NILAM et les NNLAM.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2029-2030	La gestion de la qualité des activités NEDEX-EEI est assurée	CCLAM, SGDH, UNMAS, Opérateurs LAM	500.000	- Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC.

Axe 8 – Identification des stocks des munitions obsolètes et abandonnées.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2027-2028	Les stocks des munitions obsolètes et/ou abandonnés sont identifiés et/ou éliminés.	CCLAM, UNMAS, FARDC, PNC, Opérateurs LAM, SGDH	1.200.000	- Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC.

Axe 9 – Destruction des stocks munitions obsolètes et abandonnées.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2028-2029	Les stocks des munitions obsolètes et/ou abandonnés sont détruits.	CCLAM,UNMAS, FARDC, PNC, Opérateurs LAM, SGDH	5.000.000	-Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de la RDC .

Axe 10 – Formation des gestionnaires des dépôts des munitions.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2030	Les gestionnaires des dépôts des munitions des FARDC et PNC sont formés en PSSM 1 et 2	CCLAM,UNMAS, FARDC, PNC, Opérateurs LAM, CPADD et CIDHG	3.750.000	-Bailleurs de Fonds, - Gouvernement de RDC.

Objectif spécifique 4
Un mécanisme de gestion de qualité est renforcé par le Centre Congolais de Lutte Antimines et respecté par tous les opérateurs du programme national de lutte antimines en RDC.

Axe 1 – Développer et approuver un ensemble des standards nationaux de Lutte antimines.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les Normes Nationales Congolaises de LAM sont révisées, approuvées et diffusées.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs LAM	**300.000**	-Bailleurs de Fonds, - Gouvernement RDC,

Axe 2 – Le Centre Congolais de lutte Antimines assure la gestion de la qualité des opérations mise en œuvre par les partenaires				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	La gestion de la qualité des opérations est assurée par le CCLAM.	CCLAM	750.000	-Bailleurs de Fonds ; - Gouvernement RDC.

III.3. Assistance aux victimes

a. Analyse

Le programme de Lutte Antimines a enregistré 3.199 victimes de Mines, ASM, EEI et autres REG;

La RDC fait partie des États membres à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel(VA26) ayant déclaré un nombre "significatif" de victimes. En conséquence, les autorités nationales ont la responsabilité de fournir services et assistance à ces victimes et leurs familles. Mais la RDC est aussi considérée comme un des pays avec les plus grands besoins et avec les attentes les plus importantes dans ce secteur du programme. L'évaluation générale des besoins dans le secteur d'assistance aux victimes en RDC laisse malheureusement penser que l'accessibilité aux services est restreinte à un petit nombre de bénéficiaires.

La précision de l'information relative au nombre de victimes de mines, ASM, REG, EEI, identifiées à ce jour, doit toutefois être relativisée du fait que l'identification actuelle couvre près de 20% seulement du territoire national affecté par les conflits armés. Les informations sont rapportées par diverses organisations et ne peuvent être physiquement vérifiées par le CCLAM. De plus, certaines Provinces du pays restent encore non visitées en raison de manque des financements.

Enfin, le programme national de Lutte Antimines éprouve des difficultés de collaborer de manière transversale avec le système national d'information sanitaire (SNIS) qui ne peut faire la distinction entre les victimes d'accidents de mines et les victimes d'autres types d'accidents. Il est donc sûr que, dans la situation actuelle du programme, le nombre des victimes est largement sous-estimé.

Il est admis qu'il faut éviter les discriminations entre les différents types de handicaps et de personnes handicapées et que l'assistance aux victimes de mines est nécessairement un ensemble d'activités incluses dans le secteur plus large du handicap et de la rééducation.

Le programme de lutte antimines n'a donc pas pour vocation de s'impliquer directement dans la fourniture des services au bénéfice des victimes **(soins médicaux, rééducation physique, appui socio-psychologique, réintégration sociale et professionnelle)** mais soutiendra de la manière la plus appropriée (assistance technique, ressources financières) les institutions en charge de les délivrer. Les institutions de la lutte contre les mines restent néanmoins responsables de vérifier que les victimes de mines ont pu bénéficier des services attendus et de satisfaire aux exigences relatives aux rapports à produire sur leur délivrance.

b. Objectif général de la composante

Fournir un accès équitable et approprié aux soins médicaux, aux services d'assistance psychologique et de réinsertion socio-économique ainsi qu'à la réhabilitation aux victimes de mines, REG et EEI (Hommes, femmes, garçons et filles).

Objectif spécifique 1

Un système d'information systématique est organisé selon l'action 32 du plan Siem-Reap Angkor en mesure de fournir régulièrement des données fiables et actualisées sur l'épidémiologie des victimes civiles et militaires des mines, REG et EEI en RDC. Le système assure la désagrégation de l'information pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons.

Axe 1 – Sélection des partenaires (organisations nationales et internationales) pour les activités de collecte.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	La sélection des organisations nationales et internationales pour les activités de collecte.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de LAM, CICR, Protection civile	**1.100.000**	Bailleurs de fonds, le gouvernement

Axe 2 – Formations au format SGILAM.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026 2027	La formation des officiers de la base de données du CCLAM et des opérateurs	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de LAM, CIDHG, CPADD.	525. OOO	Bailleurs de Fonds, gouvernement

Axe 3– Adaptation du SNIS (système national d'information sanitaire).				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026 2029	Adapter le SNIS au SGILAM	CCLAM, UNMAS, CICR, Secrétariat Général à la santé, Opérateurs de la LAM.	500.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 4 – Collection de l'information.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2023-2032	Les informations des victimes sont collectées sur l'ensemble du	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de la LAM, Société civile, CICR, OCHA.	1.000.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

	territoire national.			

Axe 5 – Intégration de l'information dans SGILAM.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les informations traitées sont enregistrées dans le SGILAM	CCLAM		

Axe 6– Coopération avec les leaders locaux dans la collecte de l'information.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les équipes des liaisons communautaires sont formées et installées.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de la LAM.	50.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 7 – Développement d'une coopération avec les ministères et organismes impliqués dans la lutte antimines pour favoriser la collecte.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Atelier d'harmonisation avec les ministères et organismes impliqués dans la LAM organisé.	CCLAM, Min. Int, Min. Aff. Hum, Min. Affet, Min. Aff. social, Min Santé, UNMAS, Opérateurs de la LAM, FARDC et PNC.	50.000	Gouvernement RDC

Objectif spécifique 2
Les structures nationales en charge de la réhabilitation physique sont renforcées en capacité technique en équipement et en ressources humaines. Cfr action 36 du plan siem.

Axe 1 – Identifier les centres de réhabilitation et les services de rééducation situés au sein des hôpitaux régionaux en RDC.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les centres de réhabilitation et services de rééducation sont	CICR, HI, Centres orthopédiques, Min. de la santé.	15.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

	identifiés.			

Axe 2 – Évaluer les besoins en formation et équipements.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les besoins en formations et en équipements sont évalués.	CCLAM, CICR, Centres orthopédiques, Min. santé	35.000	Bailleurs de fonds, Gouvernement

Axe 3 – Organiser les formations avec les partenaires appropriés.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les formations des spécialistes et des services de rééducation sont organisés.	CCLAM, Min. Santé, CICR, HI	50.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 4 – Fourniture d'équipements.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les équipements nécessaires sont fournis aux centres de réhabilitation et aux services de rééducation concernés	CCLAM, UNMAS, HI, CICR, Min. santé	160.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Objectif spécifique 3
Les structures compétentes sont en mesure d'apporter un soutien psychologique adapté à toutes les victimes de mines et de REG et à toute personne vivant avec un handicap. Cfr action 36 plan siem.

Axe 1 - Identification des partenaires				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les partenaires spécialisés en soutien psychologique sont identifiés	UNMAS, CCLAM / Min. Affaires sociales, Min. Santé, CICR, Centre orthopédiques	10.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 2 – Formation et renforcement des capacités des organisations qui offrent des services d'appui psychologique				
Année	**Indicateur**	**Partenaires responsables**	**Budget (USD)**	**Source**
2026	Les capacités des services d'appui psychologiques sont renforcées.	UNMAS, CCLAM / Min. Affaires sociales, Min. Santé, CICR, Centre orthopédiques	70.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 3 - Développement et renforcement des réseaux des victimes et des personnes handicapées				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026..	Les réseaux des victimes et des personnes handicapés sont développés et renforcés à travers le territoire national	CCLAM, UNMAS, Min. Affaires sociales, Min. Santé, Min Aff. Soc, CICR, HI, Centres orthopédiques	20.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Objectif spécifique 4 - Toutes les victimes- hommes, femme, garçon et fille- de mines et REG bénéficient des services de réinsertion professionnelle et socio-économique Cfr action 37 plan siem

Axe 1 – Évaluation des besoins				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les besoins des victimes sont évalués sur l'ensemble du territoire national	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques	10.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 2 – Étude des marchés et analyses des situations				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les marchés sont étudiés et les situations analysées.	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques	5.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 3 – Identification des filières professionnelles adaptées				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Des filières professionnelles adaptées sont identifiées et localisées	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques	5.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 4- Identification des structures de formation professionnelle				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les structures de formation professionnelle sont identifiées et cartographiées	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques , Opérateurs de LAM	5.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 5 - Appui aux activités génératrices de revenues				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les victimes identifiées sont appuyées en activités génératrices de revenue	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques , Opérateurs de LAM	100.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Axe 6 – Assistance à la gestion et accès et micro-crédit				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les victimes sont assistées à l'accès et à la gestion des micro-crédits	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques, Opérateurs de LAM	30.000	Bailleurs de fonds, gouvernement

Objectif spécifique N° 5
Les mécanismes de coordination dans le secteur de la réhabilitation de victimes et des autres personnes handicapées sont renforcés afin de leur permettre de mieux fonctionner.

Axe 1 –Développer les nouveaux TDR pour les réunions de

coordination.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	L'atelier de développement et d'adoption de nouveaux TDR des réunions de coordination est organisé.	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques , Opérateurs de LAM,	1.000	Bailleurs de fonds, Gouvernement

Axe 2 – Établissement des groupes de travail spécifique.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les groupes de travail spécifique sont constitués et mis en place	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques , Opérateurs de LAM	5.000	Bailleurs de fonds, Gouvernement

Axe 3 – Préparer et soumettre les rapports de l'article 7 et les formulaires G en particulier.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	Les réunions de coordination sur l'élaboration des rapports de l'article 7 sont organisées régulièrement.	CCLAM, UNMAS, CICR, HI, Min. Aff. SOC, Min APVH, Min. santé, centres orthopédiques , Opérateurs de LAM	2.000	Bailleurs de fonds, Gouvernement

Axe 4 – Visites des terrains pour les représentants de CCLAM.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	Visite des terrains sont régulièrement effectuées par les représentants de CCLAM.	CCLAM	12.000	Bailleurs de fonds, Gouvernement

III.4. Éducation aux Risques des Engins Explosifs

a. Analyse

Le programme d'action contre les mines en RDC, avait produit en 2023, une stratégie relative aux activités d'éducation aux risques des engins explosifs (EREE). Ce document stratégique réaffirmait l'importance cruciale de l'EREE comme pilier essentiel d'un programme intégré d'action contre les mines et soulignait le fait que l'EREE est planifiée et insérée dans d'autres activités d'action contre les mines et réalisée conjointement avec ces dernières.

En RDC, Les activités d'EREE ont démarré depuis 2001 et ont été mises en œuvre d'abord par des opérateurs internationaux et nationaux, ensuite par des Opérateurs nationaux seuls en vertu de la décision de l'Autorité nationale de Lutte Antimines consignée dans les Plans stratégiques 2012-2016 et 2018-2019, 2023-2032. Ces organisations travaillent dans plusieurs coins du pays plus de 4.OO5.O74 de personnes ont été sensibilisées grâce à plus de 60.373 sessions d'information. Les messages transmis par les opérateurs visent à réduire les risques pour les populations affectées et à promouvoir des comportements plus sûrs.

Les messages sont diffusés au travers de moyens traditionnels (supports légers, communication interpersonnelle, moyens de communication de masse) utilisant les langues locales. Les groupes cibles incluent les personnes déplacées et les retournées, les agriculteurs, les éleveurs, les démobilisés, les femmes, les jeunes et les enseignants, avec toutefois une attention particulière portée aux enfants. Afin de toucher un maximum d'enfants, l'EREE a été intégrée au curriculum scolaire de l'école primaire dans les zones affectées. Le programme a utilisé également la technique 'enfant-à-enfant' afin de pouvoir atteindre les nombreux enfants non scolarisés. Le programme a soutenu des comités locaux dans les villages affectés ainsi que des activités de liaison communautaire.

b. Objectif général de la composante

Le nombre de victimes de mines, ASM, EEI et REG continue de diminuer grâce aux changements de comportement induits par les activités d'éducation aux risques des Engins Explosifs (EREE) qui bénéficient à tous les individus et groupes à risque (femmes, hommes, filles, garçons) directement ou indirectement affectés vivant sur le territoire national. Cfr Action 27 du Plan Siem Reap-Angkor.

Objectif spécifique 1
Toutes les populations directement et indirectement affectées (hommes, femmes, garçons et filles et personnes vivant avec handicap) ont par la présence des mines, EEI et REG bénéficient de services d'éducation aux risques des engins explosifs.

Axe 1 – Évaluation des messages				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les messages EREE sont évalués	CCLAM, UNMAS, Opérateurs, UNICEF, HCR, EPSP, Min. Com. et médias	10.000	Gouvernement et Bailleurs de fonds

Axe 2 – standardisation et adaptations des messages des groupes cibles				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les ateliers de standardisation et adaptation des messages sont organisés ; Les outils EREE sont produits.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs, UNICEF, HCR, EPSP, Min. Com. et médias	25.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 3 – Transmission des messages de sensibilisation par les moyens masse médias (radio, télé, journal, etc.).				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les messages de sensibilisation sont transmis par la voie des médias	CCLAM, UNMAS, Opérateurs, UNICEF, HCR, EPSP, Min. Com. et médias	35.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 4 – Sessions de sensibilisation dans les écoles et les communautés à proximité des zones contaminées.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	Les sessions de sensibilisation dans les milieux scolaires et les communautés avoisinantes sont organisées.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs, UNICEF, HCR, EPSP.	50.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Activité 5 – Développement des réseaux des volontaires et formation des comités villageois				
Année	**Indicateur**	**Partenaires responsables**	**Budget (USD)**	**Source**

2026	Les réseaux des volontaires sont constitués et les animateurs sont formés en EREE.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs, UNICEF, HCR, EPSP	7.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Activité 6 – Développement des réseaux de liaison communautaire.				
Année	**Indicateur**	**Partenaires responsables**	**Budget (USD)**	**Source**
2026	Les réseaux de liaisons communautaire sont constitués et opérationnels.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs, UNICEF, HCR, EPSP	6.750	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 7 – Développement des activités de sensibilisation d'enfant à enfant.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	Les enfants sont sensibilisés par leurs paires dans les milieux cibles.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de LAM, UNICEF, HCR, EPSP	10.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 8 – Organisations de pièces de théâtre et de spectacles de sensibilisation.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	-Les pièces de théâtre sont écrits et produits ; -Les spectacles sont conçus et présentés.	CCLAM, UNMAS, Opérateurs, UNICEF, HCR, EPSP, troupes théâtrales	17.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Objectif spécifique 2 - Les capacités d'intervention du CCLAM et des ONG nationales dans le secteur de l'EREE sont renforcées au travers d'actions de formation et de renforcement de capacités.

Axe 1 – Organisation des séances de formation.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les agents du CCLAM et le personnel des	UNMAS, CCLAM, Opérateurs de LAM, CPADD, CIDHG	15.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

	ONG nationales d'EREE sont formés.			

Axe 2 – Ateliers et séminaires.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les ateliers et séminaires de renforcement de capacités sont organisés	UNMAS, CCLAM, Opérateurs de LAM, CPADD, CIDHG	8.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Objectif spécifique 3
Un système de gestion de qualité est mis en place dans le secteur EREE ; les outils pédagogiques sont harmonisés entre les opérateurs et sont adaptés aux publics cibles et à la menace.

Axe 1 – Finalisation des nouveaux outils par rapport aux standards nationaux de l'EREE.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les nouveaux standards de l'EREE sont révisés et diffusés	UNMAS, CCLAM, Opérateurs de LAM, UNICEF, HCR, Min. EPST	17.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 2 – Accréditation des opérateurs.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les opérateurs de l'EREE sont accrédités	CCLAM, Opérateurs de LAM	15.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 3 – Mise en œuvre de l'étude « Connaissance, Attitude et Pratiques » (CAP).				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026 2026-2032	-Le formulaire de l'évaluateur sur l'étude CAP est élaboré et disponibilisé ; - L'étude CAP est	CCLAM, Opérateurs de LAM	15.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

	régulièrement et convenablement mise en œuvre.			

Axe 4 – Conduite d'une évaluation annuelle du secteur.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	La réunion annuelle d'évaluation du secteur de l'EREE est organisée.	CCLAM, Opérateurs de LAM	13.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Objectif spécifique 4
L'intégration de la composante EREE du programme de lutte antimines est renforcée au sein de la société civile, des programmes de développement ainsi que les autorités politico-administratives et des agences des Nations Unies.Cfr Action 26 du Plan Siem Reap-Angkor

Axe 1 – Identifications des agences et organisations partenaires.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les agences et organisations partenaires sont identifiées et organisées.	CCLAM, Agences des Nations Unies, Opérateurs de LAM.	5000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 2 – Séances de sensibilisation.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	Les séances de sensibilisation des organisations de la société civile, des Autorités politico-administratives et des agences des Nations Unies sont organisées .	CCLAM, UNMAS, Opérateurs de LAM	25.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 3 – Formation des agences partenaires à l'EREE.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget**	**Sources**

			(USD)	
2026-2032	Les opérateurs nationaux concernés sont formés en EREE .	CCLAM, UNMAS, CPADD,CIDHG, Opérateurs de LAM	18.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 4 – Formation des écoles (corps enseignant) à l'EREE				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	Le corps enseignant est formé en EREE	CCLAM, UNMAS, CPADD,CIDHG, Opérateurs de LAM	20.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 5 – Les ONG des femmes doivent être identifiées et formées.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	-Les ONG des femmes sont identifiées ; -Les ONG des femmes sont formées en EREE.	CCLAM, UNMAS, CPADD,CIDHG, Opérateurs de LAM	20.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Objectif spécifique 5
La coordination et la synergie entre les opérateurs d'éducation aux risques des engins explosifs et avec les partenaires au développement sont renforcées afin d'améliorer l'impact des activités et en assurer la pérennité. Cfr l'Action 26 du Plan Siem Reap-Angkor

Axe 1 – organisations des réunions de coordination régulières pour la composante EREE.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	Les réunions de coordination de la composante EREE sont régulièrement organisées	CCLAM, UNMAS, HCR, UNICEF, Opérateurs de LAM	5.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 2 – Ateliers et séminaires.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**

2026-2032	**Ateliers et séminaires d'harmonisation et d'échange d'information en matière d'EREE sont organisées**	CCLAM, UNMAS, HCR, UNICEF, Opérateurs de LAM	13.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 3 – Dialogue avec les partenaires au développement.				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	Des tables rondes et activités de plaidoyers sur de mobilisation de ressources sont organisées avec les partenaires techniques et financiers	CCLAM, UNMAS, HCR, UNICEF, Opérateurs de LAM, PTF	2.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

III.5. Cadre Normatif et Institutionnel

a. Analyse

La mise en œuvre efficace des activités de la lutte antimines ne saurait s'opérer en dehors d'un cadre normatif et institutionnel lisible, cohérent et fonctionnel. Ce cadre constitue le fondement juridique et organisationnel permettant d'orienter l'action contre les mines, de définir les responsabilités des acteurs institutionnels et de garantir la conformité aux normes nationales et internationales qui les structurent.

Ainsi, cette partie vise à présenter les actions normatives à mener ainsi que des choix institutionnels à opérer afin d'améliorer la gouvernance de l'action contre les mines. Ces actions s'inscrivent dans une dynamique de renforcement des mécanismes existants par la redéfinition des procédures internes et la clarification nécessaire des compétences.

b. Objectif général de la composante

Assurer le renforcement du cadre juridique et institutionnel du centre congolais de lutte Antimines pour une action plus efficiente.

Objectif spécifique 1

Production des normes, amélioration et développement des compétences des agents

Axe 1 – Renforcement des capacités institutionnelles

Année	Activités	Acteurs	Budget (USD)	Sources
2026	Elaboration du plan stratégique de renforcement des capacités du CCLAM	CCLAM, UNMAS, CIDHG, Opérateurs de LAM	7.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds
2026-2032	Le renforcement des capacités des agents du CCLAM	CCLAM, UNMAS, CPADD, HI, CIDHG, Opérateurs de LAM	5.000.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Axe 2– Elaboration, production, renforcement et vulgarisation du cadre juridique				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	• Les travaux de finalisation du projet de décret sur portant organisation et fonctionnement du CCLAM • Elaboration d'un plan d'audit interne • Actualisation de la norme nationale de gestion qualité	CCLAM, Min. Int, Organisations, Partenaires techniques et Financiers	10.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds
	• Organisation des ateliers d'harmonisation et vulgarisation des Normes •		200.000	

Objectif spécifique 2
Déploiement du CCLAM en province en vue d'un fonctionnement coordonné de l'action contre les mines

Axe 1 – Installation et dotation d'un budget de fonctionnement des centres provinciaux des opérations				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026-2032	-Installation des centres provinciaux des opérations	CCLAM, UNMAS, Autorités provinciales, Opérateurs de LAM	2.500.000	Gouvernement

Objectif spécifique 3
Dotation du CCLAM d'un système performant de gestion de l'information.

Axe 1 – Fourniture d'équipement informatique et Création des logiciels				
Année	**Activités**	**Acteurs**	**Budget (USD)**	**Sources**
2026	• L'acquisition des équipements informatiques. • La création du site Web et des logiciels de gestion.	CCLAM, UNMAS, GICHD, Opérateurs de LAM	500.000	Gouvernement et Bailleurs de Fonds

Conclusion

En définitive, le présent pluriannuel constitue un cadre stratégique visant à orienter les actions et les priorités du Centre Congolais de Lutte Antimines pour la période de 2026-2032. Il traduit la volonté de renforcer l'efficacité des interventions, d'améliorer la gestion des ressources et de répondre de manière structurée aux défis identifiés.

La mise en œuvre réussie de ce plan reposera sur l'engagement des différentes parties prenantes, la mobilisation adéquate des ressources ainsi que sur un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation des activités programmées.

Ce plan pluriannuel sert de référence pour la planification et la réalisation des activités présentes et futures en vue d'atteindre les objectifs fixés et de

garantir un développement durable et harmonieux des actions contres les mines.

En annexe, le budget détaillé reprenant les fonds souhaités pour le bon fonctionnement du CCLAM.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, SÉCURITÉ, DÉCENTRALISATION ET AFFAIRES COUTUMIÈRES

Centre Congolais de Lutte Antimines

« CCLAM »

Centre Congolais de Lutte Antimines (CCLAM)

40 Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
Tel: +243 817213712, 840070085
www.cclam-rdc.org